

Le : 29 juillet 2019 à 17:30 (GMT +02:00)

De : "Anne Lemenu"

À : "langoelan.mairie@wanadoo.fr" <langoelan.mairie@wanadoo.fr>

Objet : Observation enquête publique EARL Kermaria

Anne LEMENU

Vendredi

26 Juillet 2019

15, Lotissement Oglenn Ar Vourch

56480 SILFIAC

A l'attention de Madame Nicole Jouen, commissaire-enquêtrice

Madame la commissaire-enquêtrice,

Je vous fais parvenir ci-après mes observations concernant le projet de création de l'élevage avicole « EARL Kermaria » de 120 000 poulets à Langoélan, exploitation qu'il me semblerait légitime de requalifier dans le domaine des productions industrielles : en effet, elle rentre largement dans la classification des fermes-usines (selon les études menées notamment par l'ONG environnementale Greenpeace, qui en évalue le seuil à 40 000 volailles), et elle n'a pas de lien avec la culture de la terre puisqu'elle n'a aucune Surface Agricole Utile (SAU). Etant concernée à plusieurs titres par ce projet, je suis opposée à la mise en œuvre de ce poulailler industriel pour les raisons suivantes :

- En tant qu'habitante d'un village situé dans le périmètre impliqué par l'enquête publique en cours, puisque très proche de l'implantation de cette infrastructure (j'ai relevé 5 km maximum à vol d'oiseau entre mon domicile et l'éventuelle future exploitation), je serai directement comme d'autres riverains impactée par les conséquences environnementales et les risques sanitaires liés à la disproportion et au gigantisme de cette exploitation.

- En tant que citoyenne ayant choisi de venir vivre il y a une douzaine d'années sur ce territoire, je m'interroge fortement sur la compatibilité de ce type de projet avec la promotion par les pouvoirs publics régionaux ou communaux de l'attractivité environnementale de la Bretagne, de ses atouts naturels, résidentiels ou touristiques (sur les côtes ou dans les terres), et avec les intentions affichées concernant la préservation d'une certaine bio-diversité (si l'on en croit le projet de création d'une « Agence bretonne de la biodiversité, qui devrait voir le jour en 2020 »), ou l'accent porté sur la notion de développement durable (à travers la BreizhCop, inspirée de la Cop21, destinée à « bâtir un projet d'avenir durable pour la Bretagne à l'horizon 2040 »).

Les rapports scientifiques les plus récents (cf le dernier rapport du GIEC paru en Octobre 2018) convergent tous pour démontrer que l'élevage industriel (tel que celui envisagé à Langoélan) intensifie le réchauffement climatique. Les décideurs publics et politiques se doivent aujourd'hui d'agir selon le principe de précaution qui s'impose désormais au regard des dégâts humains et environnementaux irréversibles déjà causés par l'exploitation intensive des ressources du territoire breton, et de la pollution que l'élevage industriel y a généré tout au long des 60 dernières années. Ils doivent également tenir compte des alertes, coûteuses en temps et en énergie, effectuées par les citoyen(ne)s impliqué(e)s bénévolement dans l'étude des conséquences de ce projet.

- En tant que contribuable, je ne peux cautionner les dépenses qui sont faites, en notre nom, par nos représentants, avec de l'argent public, pour favoriser un modèle de production agricole conventionnel obsolète et dangereux, mais soutenu par un milieu agroalimentaire omnipotent sur ce territoire du Centre-Bretagne. Ce système de l'« agro-business » prédominant dans la Région Bretagne, conduit à la fois à la précarisation des exploitants (à court, moyen et long terme) en matière économique, sociale, et de santé, et à la prospérité des coopératives agricoles dont ils sont dépendants. Il contribue également fortement à la destruction de tout l'éco-système humain, animal et végétal, qui est le bien commun dans lequel nous évoluons et dont nous sommes collectivement moralement responsables, et sur l'état duquel dont nous devons rendre des comptes aux (éventuelles ...) générations futures.

Par manque de temps, je ne répéterai pas ici les conséquences que cette création d'élevage aurait sur la pollution de milieux aquatiques environnants (ruisseau de Kerlann, Etang de Dordu, Scorff) et plus éloignés, avec les contaminations du sous-sol et des milieux maritimes cotiers qui entraînent les phénomènes d'eutrophisation et les marées vertes dont nous constatons en cet été 2019 une nette recrudescence. Celles-ci sont à la fois directes, le compostage à l'air libre des fientes animales ne tenant pas compte des risques de débordement du cours d'eau adjacent (comme il l'a fait il y a deux hivers), et indirectes, car l'épandage de ce dernier est « externalisé » à grands renforts de transports routiers vers la Beauce, les sols bretons en étant déjà sur-saturés.

Une bonne partie de ces risques fortement minorés ont été décrits avec force détails dans les interventions des associations environnementales qui se sont penchées sur ce dossier (notamment Eau et Rivières), ces phénomènes sont très documentés et ne permettent plus de se cacher derrière des paravents d'ignorance ou d'irresponsabilité. Nous savons aujourd'hui ce qui est en jeu dans la poursuite de ce projet, et dans ceux qui lui succèderaient éventuellement, puisque le souhait de la Région Bretagne, à travers son « plan volaille 2019 », est de subventionner 80 à 100 poulaillers de cette taille à courte échéance. C'est pourquoi nous enjoignons en tant que citoyens attentifs nos pouvoirs publics à ne plus privilégier cette industrie destructrice, et à reporter leurs soutiens financiers et logistiques vers des installations plus viables économiquement, présentant moins de risques sanitaires pour les animaux et les humains, qui répondent à l'évolution de notre société sans pour autant compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins.

De nombreuses personnes se sont proposées de conseiller et d'aiguiller les porteurs de projet vers des pratiques plus économiquement, écologiquement et éthiquement soutenables (René Louail, ancien éleveur et conseiller régional ; des praticiens de la Confédération Paysanne). Nous espérons vivement que les intéressés sauront tenir compte de ces possibilités pour réorienter leurs pratiques vers un autre mode de production agricole, plus respectueux de l'ensemble du vivant.

En vous remerciant pour votre disponibilité et votre travail dont nous mesurons l'ampleur, et avec l'assurance que vos conclusions qui seront examinées par l'ensemble des parti-prenantes avec la plus grande attention, nous vous demandons, Madame la commissaire-enquêtrice, d'apporter un avis défavorable à ce projet. Dans l'attente, veuillez recevoir mes sincères salutations.

Anne Lemenu